



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 13 octobre 2022



17h45 Monsieur Merchet, Principal de l'établissement, ouvre la séance.

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. MERCHET Cédric, M. CAZAUX Mathieu, M. GRANDE Angel, Mme CABON Aurélie, Mme NAVARRO Karine, Mme GIL Valérie, M. SIGUIER Alexandre, Mme PRADELLES Cathy, Mme MORALES Sophie, Mme BACHARAN Stéphanie, M. PECH-EGLEMME Barthélémy, Mme LEBRUN Aline, Mme BRESSOLLES Laëtitia, Mme TOURNEAU Nadiège, Mme CAPPELLETTO Agnès, Mme DEGEILH Aurélie, Mme GOUT Nathalie, Mme GARNIER Marie, M. ALBIGOT Patrick, M. LEMOING Alexandre, Mme ROUGE Elsa et Mme LACOSTE Léna

22 membres sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum étant atteint, la séance débute. Mme SAAVEDRA, représentante des parents d'élèves est présente en tant qu'invité et ne participera pas au vote.

Rédaction des derniers comptes rendus : Juillet 2022 Mme Barbe – Principale-Adjointe – Avril 2022 Mme Cappelletto – Représentante des parents d'élèves – Février 2022 Mme Viceira – Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation

Mme MORALES est désignée secrétaire de séance.

Approbation procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022 :

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

Ordre du jour

Monsieur le Principal énumère l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement administratif et financier

- Installation du Conseil d'Administration
- Installation des différentes commissions
- Concessions de logement
- Conventions et contrats divers
- Délégation au Chef d'établissement Signature contrats
- Recrutement d'Assistants d'Education
- Préparation du budget 2023

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets de sorties scolaires
- Dispositif « Devoirs faits »

3. Questions diverses

1. Fonctionnement administratif et financier

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres du Conseil d'Administration

	Civilité	Nom	Prénom
	Membres de droit		
	M.	MERCHET	Cédric
	M.	CAZAUX	Mathieu
	M.	GRANDE	Angel
	Mme	CABON	Aurélie
	M.	CASSAN	Jean-Clément
	Mme	NAVARRO	Karine
	Mme	SIORAT	Florence
	M.	HEBRARD	Gilbert
	M.	BOURGAREL	Roger
	Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation		
Titulaires	Mme	GIL	Valérie
	M.	SIGUIER	Alexandre
	M.	ROUQUET	Dominique
	Mme	MORALES	Sophie
	Mme	BACHARAN	Stéphanie
	M.	TELLIA	Richard
	M.	PECH-EGLEMME	Barthélemy
Suppléants	M.	MARTINEZ	Achille
	M.	SICARD	Marc
	Mme	PRADELLES	Cathy
	Mme	FABRE	Claire

	Mme	THEBAULT	Flavie
	Mme	LEBRUN	Aline
Représentants des personnels de santé, des services sociaux, d'administration et territoriaux			
Titulaires	Mme	DEROSIN-JDILY	Bouchra
	M.	ANTEQUERA -A	Silvin
	M.	LUCAS	Romain
Suppléants	Mme	BOMBAIL	Céline
	Mme	ARMANI	Betty
	Mme	GONTIER	Océane
Représentants des parents d'élèves			
Titulaires	M.	PROUST	Benjamin
	Mme	SAAVEDRA	Séverine
	Mme	BRESSOLLES	Laetitia
	Mme	TOURNEAU	Nadiège
	Mme	CAPPELLETTO	Agnès
	Mme	DEGEILH	Aurélie
	Mme	GOUT	Nathalie
Suppléants	M	PEETERS	Némo
	Mme	LE ROUX	Nathalie
	Mme	GARNIER	Marie
	M.	ALBIGOT	Patrick
	M.	MILITON	Denis
Représentants des élèves			
Titulaires	M.	CAPPELLETTO	Antoine
	M.	LEMOING	Alexandre
	Mme	LACOSTE	Léna
Suppléants	Mme	ROUGE	Elsa
	Mme	SEGERS	Elèna
	Mme	AMRI	Safia

INSTALLATIONS DES DIFFERENTES COMMISSIONS :

Monsieur le Principal énumère les différentes commissions et leurs principes et présente leurs différents membres.

Commission permanente

Le décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 portant diverses mesures de simplification dans le domaine de l'éducation dans son **Article R. 421-22. Précise : Le conseil d'administration se prononce, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 421-4, de lui déléguer parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20.**

« Lorsqu'elle a été créée, il peut soumettre à la commission permanente toute question sur laquelle il souhaite recueillir son avis. ».

Conformément à l'article 2 du décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020, les présentes dispositions entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseils d'administration des établissements régis par le chapitre 1er du titre II du livre IV du code de l'éducation.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve dans le cadre du décret n° 2020-1632, la non création d'une commission permanente.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

Conseil de discipline

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Membres élus		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation (4)	M. ROUQUET Dominique	Mme MORALES
	Mme PRADELLES Cathy	M. TELLIA
	Mme FABRE Claire	Mme GIL
	M. PECH-EGLEMME Barthélémy	M. SIGUIER
Représentant des personnels administratifs, territoriaux et de santé (1)	M. LUCAS Romain	Mme GONTIER Océane
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme TOURNEAU Nadiège	Mme GARNIER Marie
	Mme BRESSOLLES Laëtitia	Mme SAAVEDRA Séverine
	M. PROUST Benjamin	Mme DEGEILH Aurélie
Représentant des élèves (2)	M. CAPPELLETTO Antoine	Mme AMRI Safia
	M. LEMOING Alexandre	Mme SEGERS Elèna

Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Le représentant du Conseil Départemental	M. HEBRARD Gilbert	
L'Infirmière	Mme BOVE Véronique	
Le médecin scolaire	Docteur CAMPISTRON Marion	
L'assistante sociale	Mme CAPORALE Ornella	
Membres élus		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation (2)	M. MARTINEZ	Mme PRADELLES
	Mme THEBAULT	Mme LEBRUN
Représentant des personnels administratifs, territoriaux et de santé (1)	Mme ARMANI Betty	Mme BOMBAIL Céline
Représentants des parents d'élèves (2)	Mme CAPPELLETON Agnès	Mme DEGEILH Aurélie
	Mme GOUT Nathalie	M. ALBIGOT Patrick
Représentant des élèves (1)	Mme LACOSTE Léna	Mme AMRI Safia

Commission Hygiène et Sécurité

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
L'Agent de prévention	M. ANTEQUERA ATOCH Sylvin	
Le médecin scolaire	Docteur CAMPISTRON Marion	
Membres élus		
Représentants des personnels enseignants et d'éducation (2)	Mme BACHARAN Stéphanie	M. SICARD
	Mme PRADELLES Cathy	M. ROUQUET
Représentant des personnels administratifs, territoriaux et de santé (1)	M. ANTEQUERA-ATOCH Sylvin	M. LUCAS Romain
Représentants des parents d'élèves (2)	Mme GARNIER Marie	M. ALBIGOT Patrick
	Mme GOUT Nathalie	Mme LE ROUX Nathalie
Représentant des élèves (2)	Mme ROUGE Elsa	Mme AMRI Safia
	Mme LACOSTE Léna	Mme SEGERS Elèna

Commission éducative

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Membres élus		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation (1)	M. SIGUIER	M. SICARD Mme GIL Mme MORALES
Représentant des parents d'élèves (1)	Mme BRESSOLLES Laëtitia	Mme SAAVEDRA Séverine Mme GARNIER Marie M. PROUST Benjamin
Représentant des élèves (1)	M. CAPPELLETTO Antoine	M. LEMOING ALEXandre

Commission Fonds social

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
L'Infirmière	Mme BOVE Véronique	
L'assistante sociale	Mme DONINI Marylène	
Membres élus		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation (1)	M. TELLIA	Mme BACHARAN Stéphanie

Conseil de la Vie Collégienne

Membres de droit		
Le Principal, président	M. MERCHET Cédric	
Le Principal-Adjoint	M. CAZAUX Mathieu	
L'Adjoint-Gestionnaire	M. GRANDE Angel	
La CPE	Mme CABON Aurélie	
Membres élus		
Représentant des personnels enseignants et d'éducation (1)	M. PECH-EGLEMME	M. MARTINEZ
Représentant des parents d'élèves (1)	Mme TOURNEAU	
Représentants des élèves (au moins 1 par classe)	1 représentant par classe	

REGLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur le Principal fait une lecture rapide du règlement intérieur du conseil d'administration.

« PREAMBULE : Le Conseil d'Administration tient ses séances dans le respect des textes en vigueur : Déclaration universelle des droits de l'homme, Préambule de la Constitution de 1958, décret de 1985 modifié en 2005 et Code de l'Education. Il est garant du respect des valeurs de la République. En conséquence, il réfute toute idée ou manifestation d'inégalité entre les humains, toute idée de prosélytisme politique ou religieux.

Au-delà de ses compétences juridiques, le Conseil d'Administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le Chef d'Etablissement, président du conseil d'administration, ou son représentant dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Article 1 : La règle du quorum (présence de la majorité de ses membres) se vérifie à l'ouverture de la séance.

Article 2 : L'ordre du jour est adopté en début de séance en s'appuyant sur le projet envoyé avec la convocation. Toute question diverse doit être déposée 48 heures avant la séance par écrit auprès du Chef d'Etablissement sauf cas d'urgence.

Article 3 : Le Conseil d'Administration ne se tient pas en séance publique ; le Président peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats.

Article 4 : La durée des séances ne doit pas dépasser deux heures et demie ; si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi-heure qui peut être refusée par la majorité des membres.

Article 5 : La prise de parole durant les séances est gérée par le Président.

Article 6 : Les votes en Conseil d'Administration sont personnels ; si un des membres le demande, le vote se déroule à bulletins secrets. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 7 : A la demande d'un collègue de représentants, une interruption de séance peut être demandée.

Article 8 : Des documents susceptibles d'éclairer les débats peuvent être distribués durant la séance avec l'autorisation du Président. Dans la mesure du possible, les documents sont joints à la convocation.

Article 9 : Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque séance.

Article 10 : Publication : le procès-verbal en son entier (les actes votés et le compte rendu de la séance intégrant les vœux débattus et votés) est transmis aux autorités de tutelle ; il est approuvé lors de la séance suivante. Le procès-verbal en son entier est affiché dans l'établissement dans des lieux accessibles aux personnels, aux élèves et aux parents d'élèves. Il est également accessible sur l'ENT pour tous les usagers en mode connecté.

Article 11 : Tous les membres du Conseil d'Administration sont tenus à l'obligation de discrétion.

Article 12 : Le chef d'établissement est tenu de mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration une fois qu'elles ont reçu le contrôle de légalité.

Voté, le règlement intérieur du Conseil d'Administration s'applique à tous. »

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le règlement ci-dessus :

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

CONCESSIONS DE LOGEMENTS :

Personnels d'Etat logés par Nécessité Absolue de Service (NAS)

Le Principal, M. Merchet ayant reçu l'autorisation de ne pas loger, le logement n° 1 est loué à Mme ESTERIOLA Oriane, personnel contractuel (secrétaire de direction au collège d'Escalquens). Le montant du loyer s'élève à 634,11 €.

Le logement n° 2, dévolu à la fonction d'Adjoint Gestionnaire, est concédé à M. GRANDE.

Le logement n° 3, dévolu à la fonction de Principal-Adjoint, est concédé à M. CAZAUX.

2 personnels sont donc logés par Nécessité Absolue de Service.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les concessions de logement attribuées à M. et M. Grandé.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

CONVENTIONS ET CONTRATS 2022-2023 :**Contrats de maintenance et de contrôle technique 2023**

ALO	Montant par an
Photocopieur couleur AD° + GESTION - SHARP	2550,00 €
Affranchi GO LA POSTE	576,00 €
Alarme incendie (CEMIS)	1 380,00 €
Extincteurs (CHRONOFEU)	930,00 €
Enlèvement Ordures ménagères SIPOM	2 500,00 €
EFFI/EGIMMO	96,00 €
Portail automatique (LACROIX)	480,00 €
Syndicat mixte de l'eau – Réseau 31	260,00 €
Boîte postale	120,00 €
PRONOTE	585,00 €
Syndicat mixte de l'Alarme intrusion SOCOREM	1 060,00 €
Montant total pour ALO :	10 537,00 €

AP	
Photocopieur SDP- N et B - SHARP	1 200,00 €
GERELEC logiciel gestion livres au CDI	260,00 €
EDT	1111,00 €
Montant total pour AP :	2651,00 €

SRH	Montant par an
Dératisation et désinsectisation ISS SAPIAN	490,00 €
Vidange bacs à graisse ISS SAPIAN	949,00 €
Maintenance des appareils de cuisine LM SERVICE - SRH et Atelier Segpa	3 616,80 €
Nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine ISS/SAPIAN	430,00 €
Enlèvement des biodéchets – CLER VERT	4 300,00 €
Enlèvement des huiles usagées OLEO RECYCLING	72,00 €
Montant total pour SRH :	9 857,80 €

CONVENTIONS	Montant par an
Centre Français de la Copie	750,00 €
Convention Groupement Mutualisateur CAE/CUI Lycée Déodat de Séverac Toulouse	50,00 €
Convention Groupement Comptable	150,00 €
Convention Groupement Mutualisateur Informatique Collège Voltaire TARBES	100,00 €
Convention Groupement Mutualisateur AIDAT Lycée Gallieni	150,00 €
Ligue de l'enseignement	100,00 €
Montant total :	1 300,00 €

AUTRES CONTRATS	Montant prévisionnels
ASSURANCE COLLEGE - MAIF	1 400,00 €
Assurance Véhicule SMALC	530,00 €
Montant total :	1 930,00 €

TOTAL GENERAL**26 275,80 €**

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le renouvellement des contrats et conventions liés au fonctionnement de l'établissement :

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

RECRUTEMENT DES ASSISTANTS D'EDUCATION :

L'établissement bénéficie d'une dotation de 4,5 équivalents temps plein.

Numéro de contrat	NOM Prénom	Date début contrat	Date fin contrat	Quotité
n° 104766	Mme RIGON Chloé	01/09/2022	31/08/2023	75%
n° 104754	Mme BEREIZIAT Viviane	01/09/2022	31/08/2023	75%
n° 104769	Mme SALLES Camille	01/09/2022	31/08/2023	50%
n° 104763	M. PECH-EGLEMME Barthélémy	01/09/2022	31/08/2023	100%
n° 104773	M. ZOZOR Emanuel	01/09/2022	31/08/2023	75%
n° 106085	M. DELAUNEY Mathieu	01/09/2022	31/08/2023	75%

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le recrutement d'assistants d'éducation.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

REPARTITION DES FLUIDES et ORDURES MENAGERES :

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration approuve la répartition des charges relatives à la viabilisation de l'établissement entre les SERVICES ALO et SRH comme suit :

EDF : 70% au ALO

30% au SRH

Fuel : 70% au ALO

30% au SRH

Gaz : 70% au ALO

30% au SRH

Eau : 50% au ALO

50% au SRH

Ordure ménagère : 15% au ALO

85% SRH

Nombre de présent : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

CONVENTION DE MANDAT :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la convention de mandat relative à la vente d'objets confectionnés en faveur de Mme PRADELLES.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous : Délégation passation Marchés

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

I. RESULTATS AUX EXAMENS

SEGPA F. Mitterrand : Résultats CFG 2013 à 2022						
Effectifs				en %		
Session	Présentés	Reçus	Refusés	Session	Reçus	Refusés
2013	17	17	0	2013	100%	0%
2014	16	14	2	2014	88%	12%
2015	17	12	5	2015	70%	30%
2016	11	10	1 abs	2016	91%	9%
2017	12	11	1 abs	2017	91.66	8.34%
2018	5	5	0	2018	100%	0%
2019	11	11	0	2019	100%	0%
2020	16	15	1	2020	94%	6%
2021	11	10	1	2021	91%	9%
2022	17	17	0	2022	100%	0%

SEGPA F Mitterrand : Résultats DNB Pro 2019 à 2022					
Session	Effectifs			en %	
	Présentés	Reçus	Refusés	Reçus	Refusés
2019	6	6	0	100%	0
2020	16	13	3	81,3%	18,7%
2021	11	5	6	45,5%	54,5%
2022	16	11	5	68,8%	31,2%

M Merchet précise que la politique de l'établissement restera d'inscrire tous les élèves de troisième SEGPA au DNB pro et pas seulement les élèves volontaires.

Collège François Mitterrand : Résultats DNB Général de 2013 à 2022

Session	Très Bien	Bien	Assez Bien	Sans Mention	Refusés	Reçus	Présentés
2013	9	19	31	26	14	85	99
2014	8	30	22	23	8	83	91
2015	12	25	34	19	15	86	105
2016	22	24	23	23	8	92	100
2017	47	34	11	5	3	97	100
2018	20	27	28	19	8	94	102
2019	28	31	15	12	6	86	92
2020	25	28	12	11	10	76	86
2021	39	20	26	28	8	113	121
2022	22	19	21	15	5	77	82

Session	Très Bien	Bien	Assez Bien	Sans Mention	Refusés	Reçus
2013	9%	19%	31%	26%	14%	86%
2014	9%	33%	24%	25%	9%	91%
2015	11%	24%	32%	18%	14%	82%
2016	22%	24%	23%	23%	8%	92%
2017	47%	34%	11%	5%	3%	97%
2018	20%	26%	27%	19%	8%	92%
2019	30,5%	33,7%	16,3%	13%	6,5%	93,5%
2020	29,1%	32,6%	14,0%	12,8%	11,6%	88,4%
2021	32,2%	16,5%	21,5%	23,1%	6,6%	93,4%
2022	26,8%	23,2%	25,6%	18,3%	6,1%	93,9%

II. ORIENTATION

Orientation des élèves de 3° générale – Juillet 202

Voies d'orientation	Nombre d'élèves	Pourcentage d'élèves
2^{nde} Générale et technologique	63	75,0 %
2^{nde} PRO	14	16,7 %
1^{re} année CAP	6	7,1 %
Redoublement	1	1,2 %

Orientation des élèves de 3° SEGPA

Voies d'orientation	Nombre d'élèves	Pourcentage d'élèves
2^{nde} Générale et technologique	0	0 %
2^{nde} PRO	0	0 %
1^{re} année CAP	17	100 %
Redoublement	0	0 %

I. STRUCTURE DE L'ETABLISSEMENT -

A la rentrée 2022, l'établissement accueille 19 divisions : 5 divisions en 6°G, 4 divisions en 5°G, 3 divisions en 4°G, 3 divisions en 3°G ainsi que 4 divisions de SEGPA, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'établissement scolarise 471 élèves, dont 61 en SEGPA.

6^{ème} : 142 élèves (dont 14 SEGPA)

5^{ème} : 123 élèves (dont 17 SEGPA)

4^{ème} : 103 élèves (dont 14 SEGPA)

3^{ème} : 103 élèves (dont 16 SEGPA)

Structure pour l'année scolaire 2022-2023

Le collège accueille cette année : 471 élèves.

Niveau	Nombre de divisions	Nombre d'élèves	Nombre de divisions SEGPA	Nombre d'élèves par division en SEGPA
6 ^{ème}	5	128	1	14
5 ^{ème}	4	106	1	17
4 ^{ème}	3	89	1	14
3 ^{ème}	3	87	1	16
TOTAL	15	410	4	61

Depuis la rentrée, la commune de **Tarabel** a intégré la sectorisation du collège.

La politique volontariste d'intégration des élèves de SEGPA se poursuit. Les élèves continuent à bénéficier des cours des enseignants du collège dans les disciplines suivantes : Anglais, Arts Plastiques, Education Musicale et EPS.

Les enseignements optionnels du Latin, de L'Occitan et de la Chorale se poursuivent.

La bilingue Chinois en 6° ou la LV2 Chinois sur les autres niveaux est dispensé à un nombre croissant d'élèves (57 élèves au total).

Niveau	Latin	Occitan	Chinois
6°			24
5°	21	47	15
4°	16	44	2
3°	13	21	16

II. RENTREE SCOLAIRE 2022

Une rentrée scolaire marquée par les départs de professeurs « cadres » de l'établissement : M. Ayçaguer (retraite), Mme Collet (retraite) et M. Planas (détachement dans l'enseignement supérieur)

III. LES OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement a été évalué au cours de l'année scolaire 2020-2021. Le rapport a été envoyé à l'établissement le

Les objectifs que se fixe l'établissement :

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

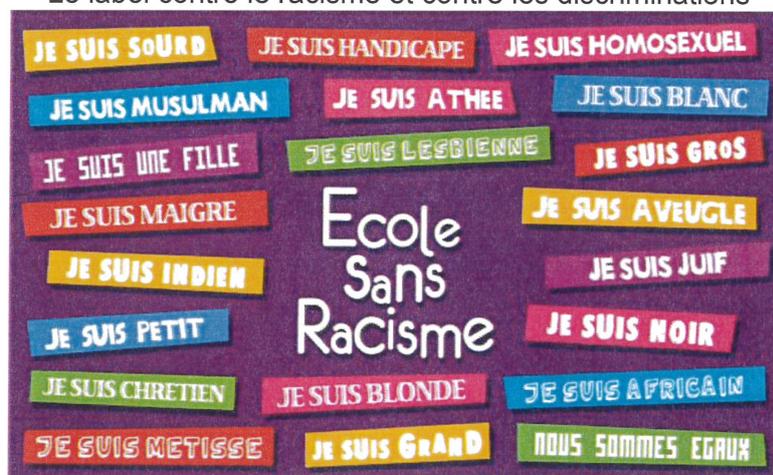
- Poursuivre le lien avec les écoles et développer celui avec les lycées ;
- Assurer la maîtrise des fondamentaux pour les élèves ;
- Permettre une orientation positive de tous les élèves.

Domaine 2 – La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

- Préparer l'arrivée au collège des élèves ;
- Accompagner au mieux les élèves à besoins particuliers ;
- Oeuvrer pour l'intégration des élèves de SEGPA ;
- Améliorer sensiblement les relations entre les élèves ;
- Favoriser le bien-être des personnels.

Dans ce cadre, trois axes majeurs seront poursuivis et développés :

Le label contre le racisme et contre les discriminations



La prévention du harcèlement à l'école avec l'intégration du programme national Phare

M. Merchet rappelle que la journée de lutte contre le harcèlement scolaire aura lieu le 10 novembre au collège.

L'éducation au développement durable



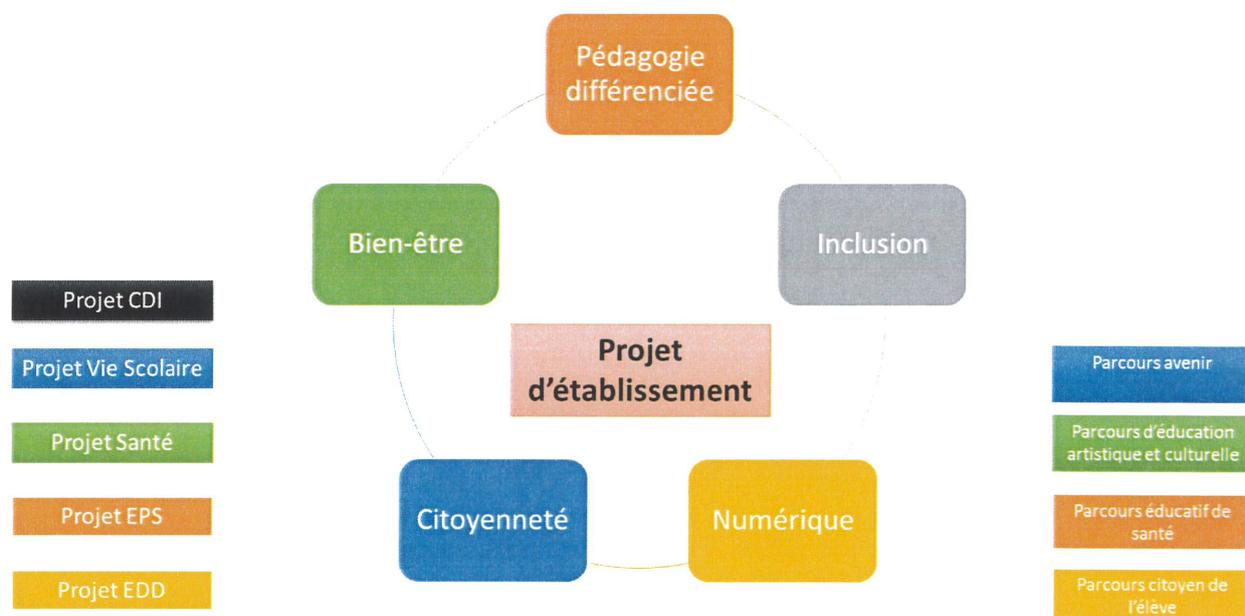
Domaine 3 – Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

- Maintenir le dialogue constructif entre les membres de la communauté éducative au sein des instances ;
- Prévoir des formations à initiative locale ;
- Solliciter un dialogue de gestion avec la collectivité territoriale.

Domaine 4– L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

- Fidéliser les partenariats culturels et éducatifs ;
- Mettre en place un partenariat avec des entreprises locales pour la SEGPA ;
- Promouvoir et valoriser les productions des élèves.

Ce rapport doit permettre de finaliser la rédaction du projet d'établissement autour des axes suivants :



Dispositif « Devoirs faits »

Monsieur Le Principal-adjoint nous présente le dispositif des devoirs faits.

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en-dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. Le programme Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Devoirs faits s'adresse à des élèves volontaires qui bénéficieront d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux «devoirs faits». Cette offre doit être conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets. Elle contribue aussi à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Sur le fonctionnement, les parents étaient destinataires d'un courrier avec coupon d'inscription dans le dossier d'inscription.

Actuellement, les professeurs principaux chargés du repérage des élèves en difficulté proposent aux familles une inscription sur le dispositif.

De même, après les conseils de classe du 1^{er} trimestre, lors de la remise des bulletins les familles seront à nouveau sollicitées pour inscrire leurs enfants.

Nombre d'élèves concernés :

118 élèves inscrits au 12 Octobre 2022, soit **27 % des effectifs**

La majorité des inscrits est scolarisé en 6^o

Nombre de personnels intervenant :

- **11 enseignants** mobilisés sur le dispositif : ils proposent 16h30 de DF
- **1 Service civique** qui propose 26h30 de DF

Les moyens mis à disposition :

- **30 créneaux horaires de Devoirs faits** sont ainsi ouverts aux élèves du collège
- 214,5 HSE mises à disposition de l'établissement par le Rectorat pour la période de fonctionnement
- 0,25 IMP pour la coordination du dispositif

Créneaux horaires ouverts aux élèves par classe

Classes de 6 ^o	Nombre de créneaux horaires	Classes de 5 ^o	Nombre de créneaux horaires	Classes de 4 ^o	Nombre de créneaux horaires	Classes de 3 ^o	Nombre de créneaux horaires
6 ^o 1	1h	5 ^o 1	0,5h	4 ^o 1	0,5h	3 ^o 1	0,5h
6 ^o 2	2h	5 ^o 2	2h	4 ^o 2	2h	3 ^o 2	1h30
6 ^o 3	2h	5 ^o 3	2h	4 ^o 3	1h30	3 ^o 3	1h
6 ^o 4	2h	5 ^o 4	2h	4 ^o 4	1h30	3 ^o 4	2h30
6 ^o 5	2h	5 ^o 5	1h30				

Nombre d'élèves inscrits par niveau

Dispositif "Devoirs faits" - Rentrée 2022							
Niveaux et classes	Nombre de Réponses "Oui"	Nombre de Réponses "Non"	Nombre total de réponses	Nombre d'élèves dans la classe	Réponses manquantes	Taux de réponses positives	Taux de réponses négatives
Total Niveau 6ème	79	28	107	142	35	56%	20%
Total Niveau 5ème	39	78	117	123	6	32%	63%
Total Niveau 4ème	23	43	66	103	37	22%	42%
Total Niveau 3ème	9	69	78	102	24	9%	68%
TOTAL GENERAL	150	218	368	470	102	32%	46%

Les délégués des parents d'élèves demandent des précisions sur le dispositif « devoirs faits » par rapport à l'option « Caramaths » en 3ème. M. Merchet répond que les deux dispositifs sont complémentaires et ne s'adressent pas forcément au même public.

Activités pause méridienne

ALAC

Tous les jours sauf le mercredi de 12h00 à 14h00 – Jeux de société – Ateliers divers

Service Civique :

- Atelier Dessin

Association sportive :

Rugby – Tous les mercredis de 13h00 à 15h00

Badminton – Tous les mercredis de 12h30 à 14h15

Volley-ball – Tous les mercredis de 14h15 à 16h00

Projets de sorties scolaires

SORTIES 2022

DATES	DESTINATION	RESPONSABLE	RECETTES							DEPENSES						
			NBRE	DONS FSE	TOTAL FSE	DONS FAMIL	TOTAL FAMIL	TOTAL RCTES	TRANSP	ENTREES	TOTAL ENTREES	TOTAL DEPS	Part. ETS			
T1	PISCINE T2	EPS				- €										
17/10/2022	CINEMA VILLEFRANCHE 3°	Mr LAPORTE	103	3,00 €	309,00 €	2,00 €	206,00 €	515,00 €	210,08 €	3,50 €	360,50 €	570,58 €	55,58 €			
13/01/2022	BIBLIOTHEQUE DU PATRIMOINE	Mr LAPORTE	30	4,00 €	120,00 €	2,00 €	60,00 €	180,00 €	210,08 €	- €	- €	210,08 €	30,08 €			
19/01/2023	THEATRE SCAPIN 5°	Me GIL	124	3,00 €	372,00 €	2,00 €	248,00 €	620,00 €	- €	- €	- €	- €	-620,00 €			
06/03/2023	CINEMA VILLEFRANCHE 3°	Me LEBRUN	103	3,00 €	309,00 €	3,00 €	309,00 €	618,00 €	210,08 €	4,00 €	412,00 €	622,08 €	4,08 €			
07/03/2023	ALTIGONE ANGLAIS THEATRE 4°	Me AT	93	3,00 €	279,00 €	2,00 €	186,00 €	465,00 €	350,00 €	- €	- €	350,00 €	-115,00 €			
07/03/2023	MUSEE RESISTANCE 3°/3	Me MARTINEZ	58	1,00 €	58,00 €	2,00 €	116,00 €	174,00 €	190,52 €	- €	- €	190,52 €	16,52 €			
07/03/2023	ALTIGONE ANGLAIS THEATRE 5°	Me AT	124	3,00 €	372,00 €		- €	372,00 €	525,00 €	- €	- €	525,00 €	153,00 €			
17/03/2023	MUSEE ST RAYMOND LATINISTES	Me COMBES	13	4,00 €	52,00 €	9,00 €	117,00 €	169,00 €	190,52 €	- €	- €	190,52 €	21,52 €			
17/03/2023	MUSEE RESISTANCE 3°/4	Mr LAPORTE	45	2,00 €	90,00 €	2,00 €	90,00 €	180,00 €	190,52 €	- €	- €	190,52 €	10,52 €			

A DEFINIR	CHORALE HALLES AUX GRAINS ALLER SIMPLE	Me FABRE	60	1,00 €	60,00 €	2,00 €	120,00 €	180,00 €	218,41 €	- €	- €	218,41 €	38,41 €
A DEFINIR	REPETITION CHORALE A BALMA	Me FABRE	60	1,00 €	60,00 €	1,00 €	60,00 €	120,00 €	166,74 €	- €	- €	166,74 €	46,74 €
A DEFINIR	PARC DES EXPOS (PLC)	Mr LAPORTE			- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	0,00 €
A DEFINIR	ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Mr LAPORTE			- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	0,00 €
A DEFINIR	CONCOURS LECTURE	Me DUPUY			- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	0,00 €
A DEFINIR	MUSE DU BOIS	Mr ROUQUET			- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	0,00 €
A DEFINIR	THEATRE	Me BAZIN			- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	0,00 €
TOTAL					3 542,50 €		4 625,00 €	8 167,50 €	6 508,92 €			8 851,42 €	683,92 €
DATES		DESTINATION	NBRE	DONS FSE	TOTAL FSE	DONS FAMIL	TOTAL FAMIL	TOTAL RCTES	TRANSP	ENTREES	TOTAL ENTREES	TOTAL DEPS	Part. ETS

M. Merchet explique que, compte tenu des finances de l'établissement, sans demander une contribution aux familles, les sorties ne pourraient avoir lieu cette année. Il rappelle aussi le rôle important du FSE au sein de l'établissement.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le programme des sorties présenté ci-dessus :

Nombre de présents : 22

Suffrages exprimés : 22

Contre : 0

Pour : 22

Abstentions : 0

Don du FSE pour les sorties scolaires et le CDI

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don du FSE pour les sorties du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2022-2023 (4€ max. /élève et par sortie) et de 1400 € pour le CDI.

Nombre de présents : 22	
Suffrages exprimés : 22	Pour : 22
Contre : 0	Abstentions : 0

3. Questions diverses

Question 1 :

Le collège fait face depuis plusieurs années à un problème de couts exorbitants de ses factures énergétiques du à son installation de chauffage au fuel et l'isolation des bâtiments.

Aujourd'hui la situation est intenable pour les finances du collège.

Quelles sont les actions prévues pour faire face à ce problème ?

Le CD31 a-t-il pris la mesure du problème ?

M. Merchet note l'augmentation des dépenses de fonctionnement et l'érosion du fond de roulement. Il fait part de son inquiétude et regrette l'absence de M. Hébrard. Il expose ensuite les mesures prises par l'établissement :

Plan sobriété au collège François Mitterrand de Caraman :

- Lumière dans les couloirs – Réglage de la temporisation et de la luminosité
- Coupure du chauffage dans les couloirs
- Réduction de l'amplitude horaire du chauffage (8h00 – 16h00)
- Baisse de 1°C ou 2°C
- Quota sur les photocopieurs

Mme Garnier s'inquiète de la température dans les salles en raison de la baisse du chauffage et l'obligation d'aération. Mme Bacharan remarque que la chaleur humaine permet en partie de chauffer les salles. Mme Tourneau évoque à nouveau le sujet des robinets thermostatiques qui sont refusés par le CD31.

M. Merchet remarque l'augmentation très forte du prix du papier (x 2) et informe le Conseil d'Administration qu'un rendez-vous a été fixé avec le CD31 pour évoquer le problème général des coûts pour l'établissement :

Dialogue de gestion avec le CD31 :

- Prévus mercredi 19 octobre 2022

Mme Gout s'interroge sur les quantités faibles servies à la cantine. M. Merchet indique que la situation est problématique suite aux départs successifs des chefs qui ne sont pas remplacés pour l'instant. A cela s'ajoutent des contraintes financières (le coût des denrées est passé de 2 euros l'an dernier à 1,50 euros cette année). M. Grande encourage les parents à venir manger à la cantine pour se faire une idée.

La séance est levée à 19h25

Le Secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration

Sophie MORALES



Cédric MERCHET



COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND
ACADEME DE TOULOUSE
LE PRINCIPAL
31460 CARAMAN